

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

VOTRE AVIS



A TITRE EXPERIMENTAL LA COMMUNE SOUHAITE METTRE EN PLACE CETTE DEMARCHE. REpondre A CETTE ENQUETE D'OPINION NOUS PERMETTRA DE DECIDER EN FONCTION DE VOS AVIS. MERCI POUR VOTRE COLLABORATION.

Cette enquête est réservée aux habitants du Lauzet-Ubaye en résidence principale ou secondaire. Pour être prise en compte, il faut que votre participation soit personnalisée, merci de renseigner votre nom et votre adresse lauzetane. Si la réponse est anonyme, elle ne sera pas retenue.

L'extinction de l'éclairage public se fera par secteur et dans un premier temps dans le village. Les carrefours et axes principaux pourront rester éclairés.

Le conseil municipal prendra en compte les résultats de cette enquête ainsi que l'étude des économies qui en découleraient. Il décidera alors de l'extinction de l'éclairage nocturne. **Une réunion publique aura lieu le mercredi 18 octobre à 18h30 à la salle polyvalente pour plus d'informations.**

Nom et prénom :

Adresse :

Pour répondre, cochez-la bonne proposition

Quelle est votre fréquence de sortie nocturne (après 23h) :

- 1 à plusieurs fois par semaine
- 2 à 5 fois par mois
- 1 fois par mois
- Moins d'1 fois par mois
- Jamais
- Je préfère ne pas répondre

L'extinction de l'éclairage public pendant la nuit, vous êtes :

- POUR
- CONTRE
- Indifférent

Si vous êtes CONTRE : (plusieurs choix possibles)

- C'est parce que ça ne sert à rien
- C'est parce que l'économie engendrée sur le budget de la commune ne changera pas grand-chose
- C'est par appréhension de l'insécurité
- C'est parce que vous craignez les chutes
- C'est parce que vous voulez y voir clair même la nuit
- C'est parce que vous avez peur du noir
- Autre :

Si vous êtes POUR c'est de préférence :

- De 23h à 6h
- De 23h à 5h
- De 0h à 6h
- De 0h à 5h
- Autre :

Si vous êtes POUR : (plusieurs choix possibles)

- C'est pour faire des économies sur le budget de la commune
- C'est pour des raisons de sobriété énergétique
- C'est pour appliquer la loi (arrêtés du 27 décembre 2018 et du 24 décembre 2019)
- C'est pour protéger la faune, en particulier les insectes, les chauves-souris, les migrateurs
- C'est pour retrouver un ciel étoilé et voir des étoiles filantes
- C'est pour préserver votre santé et votre sommeil
- Autre :

L'extinction de l'éclairage nocturne changera vos habitudes comme :

- Vous ne sortirez pas quand l'éclairage sera éteint
- Vous prendrez systématiquement une lampe ou votre téléphone portable en mode « torche »
- Non, ne changera rien
- Autre :

Autres remarques :

.....
.....

Ce questionnaire est à déposer en mairie ou dans la boîte aux lettres ou à adresser par voie dématérialisée à administration-lauzetubaye@orange.fr.

Le résultat de cette enquête fera l'objet d'une synthèse mise à votre disposition.



Merci pour votre participation
Et votre présence à la réunion publique du mercredi 18 octobre à 18h30 pour en discuter
La commune du Lauzet-Ubaye